



**ARRETE N°005-2025A PORTANT ACTE NOMINATIF des
MANDATAIRES DE LA REGIE MIXTE « SERVICES AUX USAGERS »**

Le Président de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

VU la décision communautaire DC004-2025bis en date du 10 janvier 2025
instituant la régie MIXTE PROLONGEE « Services aux usagers »

VU l'arrêté 2025-003A portant constitution de la régie mixte prolongée « Services
aux Usagers »

VU l'arrêté 2025-004A portant nomination du régisseur titulaire de la régie mixte
prolongé « services aux usagers »

VU l'avis conforme du régisseur en date du

VU l'avis conforme des mandataires suppléants en date de

VU l'avis conforme du comptable public assignataire

DECIDE

Article 1 : liste des mandataires

Monsieur David BEGNATBORD, domicilié sur St Romaine en Viennois

Madame Jeanne JOURDAN domiciliée sur Faucon

Monsieur Jérôme BECH domicilié sur Rasteau

Madame Annie BETRON domiciliée sur Faucon

Sont nommés mandataires de la régie mixte prolongée « services aux usagers »
pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « services aux
usagers » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues
dans l'acte de création de celle-ci.

Article 3 : les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits
autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine de
s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par
l'article 432-10 du code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif
de la régie.

Article 3 : les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des
charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine
de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par
l'article 432-10 du code pénal.

Ils doivent les payer selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de
la régie.

Article 9 : les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des règles des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Vaison-la-Romaine le 20 janvier 2025

Le Receveur du Trésor Public

Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN

le 30/01/2025

Perpincuration
Stéphane SIMON
Contrôleur principal des finances publiques

Le Président,

Jean-François PERILHOU



Mandataires

David BEGNATBORD

Jeanne JOURDAN

Jérôme BECH

Annie BETRON